



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**VOUS DEVEZ REFAIRE VOTRE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
OU VOTRE PASSEPORT ?**

**POUR GAGNER DU
TEMPS :**

**PENSEZ A LA
PRE-DEMANDE
EN LIGNE**



Scannez le QR code pour commencer :





PRÉFET DE LA SOMME

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 7 décembre 2022

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ : ANTICIPEZ VOS DÉMARCHES POUR AVOIR L'ESPRIT SEREIN À L'APPROCHE D'UN EXAMEN OU D'UN VOYAGE

Afin de ne pas passer à côté d'un examen ou d'un voyage prévus de longue date : anticipez vos démarches pour renouveler vos titres d'identité !

Vous pouvez pour cela entamer le renouvellement de vos titres d'identité et prendre rendez-vous en mairie à compter de six mois avant la date d'expiration qui figure sur votre titre, particulièrement si vous vous trouvez dans les cas suivants :

- vous prévoyez de partir en voyage prochainement ;
- l'un de vos enfants doit partir en voyage scolaire ;
- vous êtes étudiant ou vous passez un examen nécessitant la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Vous serez ainsi certain d'avoir votre titre à jour lorsque vous en aurez besoin !



Nouveau ! Un moteur de recherche de rendez-vous est disponible afin de vous faciliter la prise de rendez-vous en mairie pour une première demande ou le renouvellement de vos titres d'identité. Pour y accéder, rendez vous sur le site de l'ANTS.

Vous pouvez prendre rendez-vous dans la mairie équipée d'un dispositif de recueil de votre choix, pas nécessairement dans la commune où vous résidez.

Notre conseil : la pré-demande en ligne accélère considérablement le temps de recueil de votre dossier en mairie. Même si cette formalité n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée, car elle facilite la procédure de délivrance de votre titre.

Retrouvez via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite>

Attention : le renouvellement de votre carte d'identité ou de votre passeport est possible mais n'est pas obligatoire si vous changez d'adresse ou de nom d'usage. Vous pouvez différer ou éviter le renouvellement de vos documents si vous vous trouvez dans l'une de ces situations mais que la date de validité de votre titre n'est pas dépassée.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur : www.somme.gouv.fr

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, rue de la République
80 000 Amiens